Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/01/2025 à 17h28
Réference de l'AR : 054-200043693-20241220-2024_075-DE
Affiché le 27/01/2025 ; Certifié exécutoire le 27/01/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 24-09-10

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 20 DECEMBRE 2024

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	30	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	3	(b)
Nombre de procurations	6	(c)
Soit un total de votants potentiels de	39	(a+b+c)

Objet
CONVENTION CDG54 MNT AVENANT MODIFICATION DU TAUX

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : MOSCATO P (BAZAILLES)-AZZARA JF (BEUVEILLE)- P GUILIN (BEUVEILLE)- WEISS J (EPIEZ)- J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- G BIANCHI (GRAND FAILLY) -JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- E LAHURE (Longuyon)- SAILLET J(LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON)- POLLRATZKY M (LONGUYON)-D PIEDFER (LONGUYON)—HOUSSON L (LONGUYON)- LECOINTRE C (LONGUYON)- BORASO M (LONGUYON)—BIZOT H (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) – PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- JIRKOVSKY E (PETIT FAILLY)- MOINEAUX (PIERREPONT)- FAIETA M (PIERREPONT)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- R JENNESSON (ST supplet) - ROESER D (TELLANCOURT)- DYE PELISSON A (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)-DALLA RIVA P (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)*: G ROUYER (COLMEY)- P WINGEL (ST JEAN LES LONGUYON)-P LESIEUR (VILLE HOUDLEMONT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : AM TROMBINI (LONGUYON) à J SAILLET (LONGUYON)- D MULDER (BASLIEUX) à J MOINEAUX (PIERREPONT)-JL WOJCIK (Longuyon) à E LAHURE (LONGUYON)- JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE) à P LESIEUR (VILLE HOUDLEMONT)- PH HIBLOT (LONGUYON) à G PAQUIN (LONGUYON)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS) à M FAIETA (PIERREPONT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 27/12/2024, que la convocation du Conseil avait été faite le 13 DECEMBRE 2024
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

La CCT2L a souscrit à la convention de participation du CDG relative à la protection prévoyance de ses agents avec la MNT. Le CDG par un courrier de septembre informait que la convention de participation subissait une hausse tarifaire liée à la sinistralité du contrat. Le résultat de l'exercice 2023ne connait pas d'amélioration car le taux d'ouverture de dossiers d'indemnisation est en forte hausse de 11% alors que le taux national est de 6.5%.

Cette augmentation, justifiée par les résultats financiers, doit être prise en compte afin que les agents aient un maintien des garanties pour l'année 2025. **Le taux passe donc de 0.85% à 1.15% pour la garantie indemnité journalière. Cette hausse est identique à l'ensemble des cotisations (collectives et individuelles).**

Les agents vont être prévenus de cette hausse et des plaquettes d'information actualisées au tarif 2025 seront fournies par le CDG54. Un avenant prévoyance 2025 sera signé avec cette modification du taux.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

Décide de valider cette modification du taux et autorise le Président à signer l'avenant correspondant

Le Président

TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS

Fait à LONGUYON le 27/12/2024

Jean-Pierre JACQUE